



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



146^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
المنامة، البحرين
MANAMA, BAHREÏN
11-15 MARS 2023 - ١٠-١٢ مارس ٢٠٢٣

146^e Assemblée de l'UIP

Manama (11-15 mars 2023)

Assemblée
Point 4

A/146/4-Inf.1
13 février 2023

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : Suivi des activités entreprises par les Membres pour faire progresser l'action de l'UIP en matière climatique

Mardi 14 mars 2023, 16 h 00-17 h 30
Grand Hall, rez-de-chaussée, EWB

Note d'orientation

La lutte contre la crise climatique est l'une des grandes priorités de l'UIP. Lors du volet spécial du débat général consacré à la redevabilité, conformément à la Stratégie de l'UIP et à l'importance qu'elle accorde à la lutte contre les changements climatiques et à la redevabilité à tous les niveaux, soulignée par le lancement de la nouvelle campagne de l'UIP, *Parlements pour la planète*, les délégations sont invitées à contribuer au volet spécial en présentant brièvement (trois minutes maximum) les mesures adoptées par leur parlement pour lutter contre les changements climatiques.

Les délégations pourront également présenter à cette occasion des photos et des courts enregistrements vidéo illustrant les activités organisées par leur parlement sur la question des changements climatiques. Alors que l'UIP continue d'étendre son action dans le domaine des changements climatiques, des dispositions seront prises pour mieux faire connaître ces activités afin d'inciter à l'action et de favoriser la mutualisation des connaissances entre les parlements sur cette question.

Lors du volet spécial, les Membres seront invités à présenter les mesures concrètes qu'ils ont prises pour soutenir l'action climatique, par exemple pour ce qui est de :

- Renforcer la législation relative au climat en vue de réduire les émissions et de favoriser la transition vers des énergies propres
- Garantir l'affectation des crédits budgétaires nécessaires en faveur de l'action climatique
- Demander des comptes à l'exécutif concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment en ce qui concerne les contributions déterminées au niveau national
- Venir en aide aux populations marginalisées et vulnérables et promouvoir une adaptation inclusive
- Promouvoir le verdissement du parlement.

Les Membres pourront également rendre compte des bonnes pratiques et des activités qu'ils ont mises en place pour donner suite aux décisions de l'UIP relatives aux changements climatiques, notamment :

- a) La Déclaration de Nusa Dua intitulée [Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques](#) (144^e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, 24 mars 2022)

F

#IPU146

- b) Le document final de la [Réunion parlementaire à l'occasion de la 27^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques \(COP27\)](#) (Charm el-Cheikh, 13 novembre 2022)
- c) La Déclaration finale de la [Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques \(COP26\)](#) (Glasgow, 7 novembre 2021)
- d) La résolution intitulée [Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences](#) (142^e Assemblée de l'UIP, session en ligne, 27 mai 2021)
- e) La résolution intitulée [Lutte contre les changements climatiques](#) (141^e Assemblée de l'UIP, Belgrade, 16 octobre 2019)

Les délégations sont invitées à se préinscrire au volet spécial en envoyant un courriel à documents@ipu.org.